

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

APPEL À PROPOSITIONS 2023

**INFORMATION ET AIDE A LA RÉDACTION DE DEMANDES
DE SUBVENTIONS**

AVANT DE COMMENCER



Le son de votre micro sera coupé dès votre entrée au webinaire.



Utilisez la fenêtre de Q&R pour faire des commentaires et poser des questions.



L'enregistrement sera disponible après la session.

1. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES
2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
3. CRITÈRES D'INÉLIGIBILITÉ
4. DOCUMENTS OBLIGATOIRES
5. L'APPEL À PROPOSITIONS 2023
6. SYSTÈME DE GESTION DES SUBVENTIONS
7. PROCESSUS DE SÉLECTION
8. CONSEILS POUR RÉDIGER UN CONCEPT DE PROJET DE QUALITÉ

NOTRE VISION

"UN MONDE DE SOLIDARITÉ GLOBALE DANS LEQUEL TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES VIVENT À L'ABRI DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE, JOUISSENT DE LEURS DROITS FONDAMENTAUX ET LES EXERCENT.

Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU est le seul fonds multilatéral mondial dédié à l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles.



VISION

un monde de solidarité globale dans lequel toutes les femmes et les filles vivent à l'abri de toutes les formes de violence et jouissent et exercent leurs droits fondamentaux.

RÉSULTATS

Depuis 1996, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a attribué 225 million de USD à 670 initiatives dans 140 pays et territoires.

1996

Créé par l'Assemblée générale de l'ONU, géré par ONU Femmes au nom du système onusien.



ZONES D'IMPACT



Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles



Améliorer l'accès aux **services**



Renforcer la mise en œuvre de lois, politiques et plans d'action



Pour plus d'informations, visitez :

untf.unwomen.org



APERÇU DE L'APPEL À PROPOSITIONS 2023



QU'EST-CE QUE C'EST ?

👉 **Fenêtre générale** : Demandes portant sur la violence à l'égard des femmes et des filles marginalisées et de celles qui subissent des formes de discrimination croisées.

👉 **Fenêtre spéciale** : Applications traitant de la violence à l'égard des femmes et des filles touchées par une crise.



QUI ?

Les organisations de la société civile.

Les demandes émanant d'organisations de défense des droits des femmes, d'organisations dirigées par des femmes, d'organisations dirigées par des électeurs et de petites organisations sont vivement encouragées et seront traitées en priorité.



COMBIEN DE TEMPS ?

4 ans.



COMBIEN ?

👉 \$150,000 - \$1,000,000.

👉 Petite modalité de subvention pour les petites organisations, avec un soutien de base supplémentaire : entre 150 000 et 250 000 dollars.

➤ COMMENT CANDIDATER

<https://grants.untf.unwomen.org>

Postuler en
Anglais, français
ou espagnol



➤ QUAND POSTULER ?

Ouverture : **10 décembre 2023**

➤ Date limite : **1er février 2024, 14 heures**
(heure de New York)

APPEL À PROPOSITIONS 2023 DOSSIER DE CANDIDATURE

<https://unf.unwomen.org/en/grant-giving/call-for-proposals/application-guidelines> ou
<https://grants.unf.unwomen.org/Public/News>

Le dossier de candidature comprend

- Appel à propositions
- Annexe 1 - Liste de contrôle de l'éligibilité
- Annexe 2 - Formulaire de concept de projet
- Annexe 3 - Formulaire de budget du concept de projet et lignes directrices budgétaires
- Foire aux questions (FAQ) et conseils pour la rédaction du dossier de candidature
- Instructions relatives au système de gestion des subventions

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ - VOIR LISTE DE CONTRÔLE DE L'ELIGIBILITÉ (ANNEXE 1)

1 Organisations de la société civile ayant 5 ans d'expérience dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles. A titre exceptionnel, une expérience de 3 à 5 ans peut être acceptée.

2 Statut juridique et enregistrement (5 ans)

- Pour les candidatures multi-pays, les candidats doivent également fournir les documents d'enregistrement légal des partenaires de mise en œuvre dans les pays de mise en œuvre.

3 Pays couverts : pays et/ou territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
1 à 10 pays.

4 Capacité avérée en matière de gestion opérationnelle, financière et des ressources humaines

5 Mesures appropriées pour prévenir et traiter l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel

Les ONG peuvent soumettre une proposition de projet à condition de démontrer la valeur ajoutée de leur organisation et d'expliquer comment elles collaboreront avec et renforceront les capacités des organisations locales de la société civile/de défense des droits des femmes partenaires en matière de programmation et/ou de coordination, d'une manière équitable qui profite à tous








CRITÈRES D'INÉLIGIBILITÉ

Les personnes suivantes **ne** sont **PAS éligibles** à une subvention:

- ✘ Interventions dans un **pays ne figurant pas sur la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD de l'OCDE.**
- ✘ Les org. dont le travail et la déclaration de mission/vision ne sont **pas centrés sur l'égalité des sexes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et/ou des filles et ne** les mentionnent **pas** explicitement.
- ✘ Les organisations qui **n'ont pas de statut juridique dans le pays** ou le territoire de mise en œuvre, ni aucun de leurs partenaires de mise en œuvre.
- ✘ Agences ou institutions **gouvernementales.**
- ✘ Les agences **des Nations unies** ou les équipes de pays des Nations unies.
- ✘ Particuliers et entités du secteur **privé.**
- ✘ Organisations **mettant actuellement en œuvre un projet** subventionné par Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre).



LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE JOINTS À LA DEMANDE

-  1. Enregistrement légal
-  2. États financiers certifiés (2020, 2021, 2022)
-  3. Preuve qu'il s'agit d'une organisation de défense des droits des femmes, dirigée par des femmes et/ou par des citoyens
-  4. Preuve d'une connaissance et d'une expertise spécialisées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et/ou des filles (VFF)
-  5. 2 références démontrant une expérience de travail dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et/ou des filles (VFF).

PARTENARIATS ET PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

Les partenariats avec de petites organisations locales de défense des droits des femmes et des filles sont encouragés.

- ✓ L'organisation qui se porte candidate en tant que **demandeur principale** peut travailler avec des partenaires de mise en œuvre pour compléter son expertise et sa capacité de sensibilisation et renforcer les capacités des organisations de base de défense des droits des femmes.
- ✓ Le demandeur principal peut s'associer à un maximum de **quatre partenaires de mise en œuvre**, qui peuvent recevoir une partie du financement.
- ✓ **Le partenariat doit être équitable et bénéfique pour ces organisations.**
- ✓ Le **demandeur principal** est entièrement responsable de la gestion de la subvention.



PROPOSITIONS MULTI-PAYS

Les propositions multi-pays seront également prises en considération dans le cadre de cet appel à propositions (jusqu'à dix pays éligibles - *figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD du CAD de l'OCDE*).

Les propositions multi-pays doivent clairement expliquer la valeur ajoutée de la composante multi-pays et la manière dont elle propose un impact au-delà du niveau national.

Bien que la mise en œuvre du projet puisse couvrir jusqu'à dix pays éligibles, une candidature **ne doit pas** inclure plus de **quatre partenaires de mise en œuvre** qui recevront une partie du financement demandé.



FLEXIBILITE DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Si un projet reçoit une subvention :

→ la possibilité d'adapter le projet et le budget en fonction des besoins et des crises qui peuvent survenir (en accord avec le Fonds des Nations unies).

Ex : révisions du projet acceptées en raison de COVID-19, conflits et catastrophes naturelles.

🕒 Pour mieux répondre aux besoins de flexibilité des bénéficiaires, la durée du projet a été portée à 4 ans



Identifier autant de risques que possible et prévoir des mesures d'atténuation au stade de la rédaction de la proposition !



I. Activités directes du projet

1. Formations / Séminaires / Ateliers / Conférences
2. Production audiovisuelle et impression
3. Voyage
4. Services contractuels / Consultants
5. Matériaux et biens
6. Autres - [Pour couvrir les articles qui n'appartiennent à aucune autre catégorie]

II. Activités de gestion

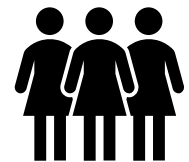
1. Personnel - [**Maximum** 30% de la subvention demandée]
2. Equipement
3. Suivi, évaluation et apprentissage [Tous les frais connexes, y compris les frais de voyage, de consultants, etc.]
4. Évaluation finale [**minimum recommandé de** 20 000 \$ - à inclure dans l'année 4].
5. Activité de développement des capacités 1 [**obligatoire** 10 000 USD - à inclure dans l'année 1].
6. Activité de développement des capacités 2 [**obligatoire** 5 000 USD]
7. Soins personnels/collectifs - [**Maximum** 7 500 USD]
8. Audit - [**Obligatoire** 3,5% de la subvention demandée - inclure dans l'année 1].
9. Coûts d'imprévu - [**Obligatoirement** 3% des coûts directs de l'activité du projet - à inclure dans l'année 4].
10. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs - [**Maximum** 3 % des coûts directs de l'activité du projet].
11. Coûts indirects - [**Maximum** 8% des coûts directs de l'activité du projet].
12. Fonds de base pour les petites organisations féminines - [UNIQUEMENT pour les demandes inférieures ou égales à 250 000 USD : **Maximum** 10 % des coûts directs de l'activité du projet]

RENFORCER LA CAPACITE ET LA RESILIENCE DES ORGANISATIONS

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies soutient le renforcement des capacités et de la résilience des organisations

Une partie de la subvention peut être utilisée pour financer des activités visant à soutenir la capacité organisationnelle et la résilience dans les activités du projet.

Ex: Mise en réseau, partenariats et collaboration entre les OSC et les organisations de défense des droits des femmes pour soutien mutuel, échange de connaissances, renforcement des capacités, création de mouvements et collaboration (autres exemples dans la FAQ).



SYSTÈME DE GESTION DES SUBVENTIONS – VOIR INSTRUCTIONS GMS



UNTF
GMS



Tableau de bord

Accueil / (Nom de l'organisation: Center for Women and Girls Information ID d'application: #27_10161)

[Guide à l'intention des candidat-e-s](#)

Étapes de soumission d'une candidature



Cliquer sur la Section à
Compléter
Étape 1



Sauvegarder les Informations dans chaque
page
Étape 2



Cliquer sur le bouton "Inspecter" dans chaque page pour
Valider
Étape 3



Corriger les Erreurs le cas
échétant
Étape 4



Soumettre la
candidature
Étape 5

Candidature

Statut: En cours

1 Profil de l'organisation 0%

2 Profil du projet 0%

3 Concept du projet 8%

Inspecter la candidature

Soumettre la candidature

Tâches

Tâche actuelle - Concept du Projet

28 Jours restants pour
2/1/2024

Instructions

Vous devez déposer votre candidature avant le **1er février 2024, 2:00 pm (14h00) Heure normale de l'Est (HNE)**. Les candidatures soumises après cette date ne seront pas examinées.

[Read more](#)

BOUTON INSPECTER - VOIR LE DOCUMENT D'INSTRUCTIONS GMS

NTF

M S



Instructions



Cette section comporte des questions narratives concernant votre note conceptuelle.

[Voir plus](#)

Résumé du projet (500 mots maximum) Présentez une vue d'ensemble du projet que vous proposez. Commencez par les femmes et les jeunes filles avec lesquelles et pour lesquelles vous avez l'intention de travailler (qui), suivies du défi ou de la situation auquel elles sont confrontées (pourquoi) dans leur environnement (où). Terminez par l'ensemble des actions que vous proposez pour changer leur situation (les interventions du projet, le comment) et les résultats finaux que vous souhaitez obtenir (l'objectif du projet, le quoi). *

Veuillez préciser les détails pour cette question

500 / 500

Analyse du problème et justification du projet (750 mots maximum) a) Décrivez les formes de violence que votre projet entend aborder dans votre contexte d'intervention. b) Qui sont les femmes et les filles marginalisées et/ou touchées par une crise avec lesquelles votre projet entend travailler ? Quels sont les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent et quels sont leurs besoins ? Comment subissent-elles multiples formes de marginalisation ? c) Comment votre projet comble-t-il les lacunes critiques pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles dans le(s) lieu(x) du projet ? *



Inspecter



Sauvegarder



Suivant



Précédent



Annuler

BOUTON SAUVEGARDER - VOIR LE DOCUMENT D'INSTRUCTIONS GMS

NTF

M S



Instructions



Cette section comporte des questions narratives concernant votre note conceptuelle.

[Voir plus](#)

Résumé du projet (500 mots maximum) Présentez une vue d'ensemble du projet que vous proposez. Commencez par les femmes et les jeunes filles avec lesquelles et pour lesquelles vous avez l'intention de travailler (qui), suivies du défi ou de la situation auquel elles sont confrontées (pourquoi) dans leur environnement (où). Terminez par l'ensemble des actions que vous proposez pour changer leur situation (les interventions du projet, le comment) et les résultats finaux que vous souhaitez obtenir (l'objectif du projet, le quoi). *

Veuillez préciser les détails pour cette question

500 / 500

Analyse du problème et justification du projet (750 mots maximum) a) Décrivez les formes de violence que votre projet entend aborder dans votre contexte d'intervention. b) Qui sont les femmes et les filles marginalisées et/ou touchées par une crise avec lesquelles votre projet entend travailler ? Quels sont les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent et quels sont leurs besoins ? Comment subissent-elles multiples formes de marginalisation ? c) Comment votre projet comble-t-il les lacunes critiques pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles dans le(s) lieu(x) du projet ? *



Inspecter



Sauvegarder



Suivant



Précédent



Annuler

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

La demande doit être complétée sur le système de gestion des subventions (GMS) en ligne.

<https://grants.untf.unwomen.org>

Postuler
Anglais,
français et
espagnol



➤ QUAND POSTULER ?

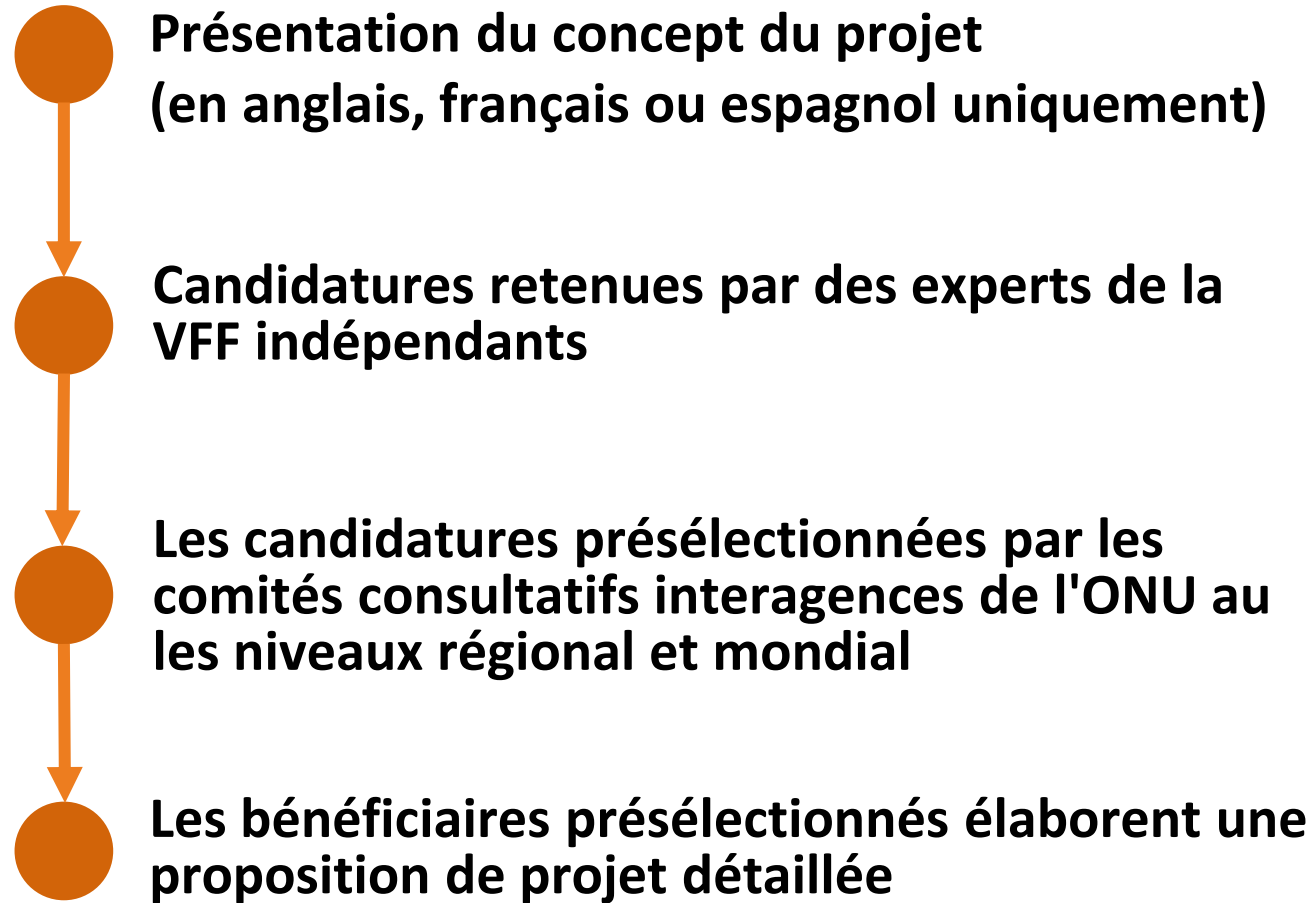
Ouverture : 10 décembre 2023

➤ Date limite : 1er février 2024, 14 heures (heure de New York)

Une seule demande par organisation sera acceptée.

Pour toute question spécifique, veuillez écrire directement au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies à l'adresse suivante :
untfgrms@unwomen.org

LE PROCESSUS DE SÉLECTION



**Le processus de sélection est très compétitif.
En 2022, 24 candidats ont reçu une
subvention, sur 1609 demandes.**

CONSEILS POUR UNE CANDIDATURE RÉUSSIE



1. SUIVRE LES INSTRUCTIONS ET FOURNIR DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES

- Suivez attentivement toutes les instructions.
- Fournir tous les documents requis.
- Donnez des réponses claires et précises.
- Examinez votre demande avant de l'envoyer.
- Veillez à ce que votre projet ait un sens pour les personnes qui ne connaissent pas votre travail, votre contexte et votre organisation.



2. EXPLIQUEZ CLAIREMENT QUELLE EST LA VALEUR UNIQUE DE VOTRE PROJET, SUR LA BASE D'ANALYSES ET DE DONNÉES.

- Fournir une analyse du contexte local, des problèmes et des besoins des femmes et des filles marginalisées en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et des filles, étayée par des analyses, des données et des preuves.
- Expliquez en quoi votre projet est pertinent et pourquoi il sera efficace.
- Mettez en évidence les lacunes critiques que votre projet comblera dans votre contexte.



3. DÉCRIVEZ L'EXPERTISE DE VOTRE ORGANISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET POURQUOI ELLE EST LA MIEUX PLACÉE

FENÊTRE GÉNÉRALE : LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES MARGINALISÉES ET DE CELLES QUI SUBISSENT DES FORMES DE DISCRIMINATION CROISÉES.

- Expliquez comment votre organisation a de l'expérience et est équipée pour travailler avec les groupes spécifiques de femmes et de filles marginalisées que vous avez sélectionnés.

FENÊTRE SPÉCIALE : LUTTER CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES AFFECTÉES PAR DES CRISES.

- Expliquez comment votre organisation a de l'expérience et est équipée pour travailler avec les groupes spécifiques de femmes et de filles touchées par la crise que vous avez sélectionnés et pour y répondre.

N'oubliez d'expliquer clairement tout au long de votre proposition comment vous contribuerez à la fenêtre spécifique à laquelle vous postulez



4. ETRE SPÉCIFIQUE



- Préciser les groupes de femmes et de filles marginalisées ou les groupes de femmes et de filles touchés par une crise sur lesquels l'accent doit être mis, ainsi que les formes de violence auxquelles ils sont confrontés.
- Expliquez comment les stratégies proposées répondront à leurs besoins et lutteront contre la violence à laquelle ils sont confrontés.
- N'essayez pas d'aborder toutes les formes de violence de manière générique.
- Évitez de sélectionner le maximum de types de bénéficiaires et de formes de violence dans le seul but de cocher le plus grand nombre de cases possible.
- Définissez clairement l'objectif de votre projet, les résultats attendus et les activités.
- Démontrer une articulation claire des résultats à atteindre, pour et avec qui, où et comment, et pour quel objectif final.
 - **Les résultats de** votre projet doivent expliquer le **changement global que vous souhaitez** apporter par le biais du projet - le changement dans la vie des femmes et des filles que vous voulez voir. Par exemple : *les femmes et les filles handicapées de X lieu sont mieux protégées contre la violence du partenaire intime et peuvent accéder à des services post-violence d'ici à X.*
 - **Vos stratégies** doivent inclure le "comment" ou le "quoi" que vous allez faire pour atteindre l'objectif. *Par exemple, le plaidoyer, les formations, le travail de prévention pour changer les normes sociales.*



5. SOYEZ RÉALISTE :

- Veillez à ce que l'étendue du projet reste réaliste, compte tenu de votre expérience/expertise et des ressources dont vous disposez. Évitez d'être trop ambitieux.
- Veillez à ce que le budget corresponde à la portée de votre projet et à la capacité d'absorption de votre organisation.

6. VEILLEZ À LA COHÉRENCE DE VOTRE CONCEPT DE PROJET :

- Assurer la cohérence entre l'analyse du problème, les bénéficiaires sélectionnés, le partenaire sélectionné, les formes de violence sélectionnées, les résultats du projet et les stratégies du projet.
- S'assurer que les activités/stratégies proposées contribuent aux résultats escomptés.



7. SÉCURITÉ, DIGNITÉ ET BIEN-ÊTRE

- Expliquez comment vous identifierez et atténuez les risques afin de garantir la sécurité de la mise en œuvre du projet, y compris la sécurité, la dignité et le bien-être du personnel et des bénéficiaires.

8. PLANIFIER UN IMPACT SYSTÉMIQUE ET DURABLE :

- Expliquez comment votre projet contribuera à un changement systémique et à un impact à long terme.
- Expliquer par des mesures concrètes comment le projet contribuera à un changement durable au-delà du calendrier du projet.



CONSEILS BUDGÉTAIRES



Complétez les **questions relatives à la durée du projet** et au **montant de la subvention demandée** dans l'onglet *Aperçu du projet* avant de passer à l'onglet *Budget*.



Ordre suggéré pour le processus budgétaire :

1) Commencer par les **activités directement liées au projet**

2) Procéder à l'achèvement des **activités de gestion** et établir un budget pour :

- calculée par rapport au montant total demandé (personnel)
- les activités sans plafond budgétaire (par exemple : l'équipement)
- activité avec un plafond budgétaire (soins auto/collectifs)
- catégories avec des plafonds budgétaires calculés par rapport au total des activités directes du projet (coûts généraux, coûts indirects, fonds de base pour les petites organisations).



Assurez-vous que le **montant en attente** à allouer **est égal à 0**.



Si toutes les données semblent correctes mais que le bouton **Inspecter** est toujours rouge, cliquez sur le bouton **Sauvegarder**.



Pour plus d'informations et de conseils, veuillez toujours vous référer à l'**annexe 3 : Résumé du budget, aux lignes directrices budgétaires et aux instructions GMS**.



MERCI !

Pour toute question spécifique, veuillez écrire directement à
au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies
à l'adresse suivante : unfgms@unwomen.org



- Asma El Mehdi, Association Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes, Maroc

Q&R

Les questions peuvent également être adressées à
: untfgms@unwomen.org

